



Cahiers de l'OLL

**N° 15
Janvier 2020**

Observatoire de la laïcité de Lozère

Sommaire

1. **L'Observatoire de la laïcité par Nicolas CADENE, rapporteur général. Mende le 12 septembre 2019**
2. **Rassemblement devant l'Arbre de la laïcité**
3. **Assemblée générale du 11 janvier 2020.**
4. **Vie de l'OLL.**
Conseils d'administration
22 février 2019 ;
28 août 2019.

Bulletin d'adhésion 2020.

Observatoire de la laïcité de Lozère

Association à but éducatif et culturel, a pour objet la promotion et la défense de la laïcité, définie par la loi de séparation des églises et de l'Etat, loi du 9 décembre 1905 (art. 1 des statuts), l'OLL vous invite à une



Conférence - débat "L'Observatoire de la laïcité son histoire, son rôle"

par **Nicolas CADENE**, rapporteur général.

Jeudi 12 septembre 2019

**Salle Urbain V à MENDE,
à 17 heures 45**

Ouverte à tous, entrée libre et gratuite.



Associations regroupées dans l'Observatoire de la Laïcité de Lozère (OLL) :

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP) ; Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP) ; Association Liridona (RESF) ; Association lozérienne du Grand Orient de France (GODF) ; Association "Point commun" ; Association Prévention MAIF Lozère (AP MAIF) ; Autonome de Solidarité Laïque (ASL) ; Eclaireurs et Eclaireuses de France (EEDF) ; Fédération départementale de la Libre Pensée (FD LP) ; Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) ; Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP) ; Fédération Syndicale Unitaire (FSU) et ses syndicats ; Ligue de l'Enseignement – Fédération des œuvres Laïques (FOL) ; Mutuelle Assurance de l'Education (MAE) ; Mutuelle générale de l'Education nationale (MGEN) ; Office central de coopération à l'école (OCCE) ; Secours Populaire Français (SPF) ; Union lozérienne des Délégués départementaux de l'Education nationale (UL DDEN) ; Union des Familles Laïques (UFAL) ; Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education (UNSA-Education) et ses syndicats.

Introduction : présentation de l'OLL.

Remerciements : Nicolas CADENE, aux présents ; à la mairie de Mende (salle)

Excuses : Mme la préfète, Mme la Vice Pdte du conseil Régional, Fse Amarger-Teissier, J. Illes, E. Inesta.

L'**Observatoire de la Laïcité de Lozère (O.L.L.)** est une association type loi 1901, créée en octobre 2009 par un collectif d'associations et des citoyennes et citoyens à titre individuel.

Celles-ci s'étaient réunies en avril 2009 pour faire intervenir Henri PENA-RUIZ à Mende suite aux déclarations du Président de la République d'alors lors de son intronisation comme chanoine du Latran.

Il n'a pas de lien avec l'Observatoire de la laïcité installé quelques années plus tard (2013) par le gouvernement et qui a publié le 10 juillet son rapport annuel 2018-2019.

Charte des fondateurs :

« L'idée de création d'un Observatoire de la Laïcité a été proposée par les DDEN (Délégués Départementaux de l'Education Nationale) de la Lozère. Ce sont regroupées en 2009 et sont donc membres fondateurs, les 14 associations suivantes :

- Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP),
- Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP),
- Association lozérienne du Grand Orient de France
- Association Prévention MAIF Lozère (AP MAIF),
- Autonome de Solidarité Laïque,
- Eclaireuses et Eclaireurs de France (EEDF),
- Fédération départementale de la Libre Pensée,
- Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE),
- Fédération Syndicale Unitaire (FSU) et ses syndicats,
- Ligue de l'Enseignement – Fédération des Œuvres Laïques (FOL),
- Mutuelle Assurance de l'Education (MAE),
- Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE),
- Union lozérienne des Délégués départementaux de l'Education nationale (DDEN),
- Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education (UNSA-Education) et ses syndicats.

D'autres associations ont depuis aussi adhéré à l'OLL :

- Association Liridona (RESF)
- Association *Point Commun* de La Canourgue,
- Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP)
- Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN),
- Secours Populaire Français (SPF).
- Syndicat SE-UNSA
- Syndicat SNES-FSU
- Syndicat SNUIPP-FSU
- Union des Familles Laïques (UFAL)

Les membres fondateurs ont préparé l'association (statuts, fonctionnement...) au cours de l'année 2009. La déclaration du 21 octobre 2009 a été suivie de l'annonce de constitution au JO du 31 octobre 2009.

Ses objectifs et actions sont définis par les articles 2 et 3 des statuts :

Article 2 - L'Observatoire de la Laïcité de Lozère (OLL) est à but éducatif et culturel. Il a pour objet la promotion et la défense de la laïcité, définie par la loi de séparation des églises et de l'Etat, loi du 9 décembre 1905. L'Observatoire de la laïcité peut mener toute action, y compris en justice, pour l'application et la restauration de cette loi.

Il promeut et défend aussi l'école laïque qui doit permettre aux élèves de se "construire" sans avoir recours à des financements et interventions du secteur marchand.

Article 3 - Les moyens d'action - Ce sont tous les moyens d'action légaux tels que : formation des adhérents et sympathisants, conférences, colloques, enquêtes, articles de presse, distribution de tracts, affichage, pétitions, manifestations publiques, interventions auprès de l'Administration et des élus, actions en justice.

Et la "Charte des fondateurs" : Pour et par des femmes et des hommes de tous horizons de pensée, de tous secteurs d'activité, de toutes conditions, sans distinction d'appartenance, de croyance... libres de toutes contraintes politiques, idéologiques, religieuses ou autres, qui adhèrent aux principes fondateurs de la laïcité.

Ses membres :

L'Observatoire est ouvert aux citoyennes et aux citoyens, aux associations, mutuelles, syndicats, groupements, mobilisés et attentifs à la protection de la laïcité, pierre angulaire de la stabilité républicaine.

L'association comprend : des personnes morales, associations, mutuelles, syndicats... qui font référence à la laïcité et sont en accord avec les buts définis dans notre Charte ainsi que des personnes physiques.

Personnes morales et personnes physiques sont représentées au Conseil d'administration de l'O.L.L..

La Création de l'O.L.L.

La laïcité s'appliquant à toute la société, dès le départ, l'O.L.L. n'a pas voulu limiter son action au seul domaine scolaire. Il s'est fixé deux objectifs :

1. Contribuer à fortifier, enrichir la République, en faisant connaître, approfondir le concept de laïcité. L'O.L.L. s'implique sur la totalité du département de la Lozère.

2. Un devoir de vigilance pour ne pas abandonner ce qui a été acquis depuis des siècles et dont la laïcité est le pivot. L'O.L.L. se propose donc d'intervenir auprès des pouvoirs publics, des élus, des représentants de l'Etat lorsqu'il constate ou lorsqu'on lui signale des atteintes, des dysfonctionnements par rapport au principe de laïcité.

L'objectif de l'O.L.L. est donc à la fois : Un effort de promotion des principes laïques, et une réponse aux tentatives visant à altérer et à faire reculer la laïcité.

Activités

Des Conférences-débats (souvent en partenariat) ouvertes et gratuites et **des apparitions publiques**

- 2009 - **Henri Pena-Ruiz** : *L'idéal laïque aujourd'hui* (23/04/2009) ;
Patrick Tort : *L'effet Darwin* (21/10/2009) ;
- 2010 - **Eddy Khaldi** : *La loi Carle et l'école publique* (6/02/2010) ;
Henri Pena-Ruiz : *L'école publique, école de la liberté* (18/03/2010) ;
Cinquantenaire du Serment de Vincennes contre la Loi Debré (18/06/2010) ;
- 2011 - **Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot** : *Le Président des riches* (24/03/2011) ;
- 2012 - **Eddy Khaldi** : *La République contre son école* (4/02/2012) ;
Plantation de l'Arbre de la laïcité (7/12/2012) ;
- 2013 - **Bernard Richard** : *Les emblèmes de la République* (3/04/2013) ;
Replantation de l'Arbre de la laïcité cassé le 13 janvier 2013... (16/04/2013) ;
- 2014 - **Eddy Khaldi** : *L'école et la laïcité, rythmes scolaires...* (15/04/2014) ;
- 2015 - **Gérard Bouchet** : *La laïcité dans l'espace public* (6/05/2015) ;
- 2016 - **Michel Magnan** : film *Les 3 vies du Chevalier* (26/05/2016) le blasphème;
- 2017 - **David Gozlan** : *Islam et laïcité* (23/03/2017) ;
Journée de la laïcité, rassemblement à l'arbre de la laïcité avec la chorale des Hussards de la République (9/12/2017) ;
- 2018 Journée de la laïcité, rassemblement à l'arbre de la laïcité avec la chorale des Hussards de la République (8/12/2018) ;
- 2019 - **Nicolas Cadène** : *L'Observatoire de la laïcité, son histoire, son rôle* (12/09/2019) ;

Projets

- 2019 Journée de la laïcité, rassemblement à l'arbre de la laïcité
- 2020 60e anniversaire du Serment de Vincennes contre la Loi Debré.

Actions, courriers, pétitions, participations et interventions... Motions, communiqués de presse et actions locales ou soutien à des actions nationales **par exemple**

Enseignement public : défense et promotion de l'Ecole ; Journée de la laïcité, Devise républicaine sur les écoles... ; Participations et interventions publiques en milieu scolaire, universitaire, associatif...

Depuis les attentats contre *Charlie hebdo* et les suivants la **lutte contre le terrorisme, contre le racisme et l'antisémitisme** (dernière intervention publique le **19 février 2019**) ont pris une place essentielle.

Devoir de mémoire dans un département fortement marqué par l'emprise cléricale, les guerres de religion, la guerre des Camisards, la réaction armée contre la République lors de la Révolution française, l'opposition à la loi de séparation des églises et de l'Etat, la répression des étrangères et étrangers "indésirables" et la Résistance lors de la dernière guerre mondiale... Ce devoir de mémoire n'est pas pour nous commémoration mais volonté d'agir pour préserver l'avenir (informations de l'ANACR Amis et Anciens Combattants et de la Résistance, Association pour le Souvenir du Camp de Rieucros)...

Défense des services publics dernièrement Rail (relayé la lettre du 19 août du Comité pluraliste contre la suppression immédiate du poste de Directeur départemental SNCF Mobilités Aveyron / Lozère) et Trésoreries (l'OLL était représenté au rassemblement du 6 septembre à Mende pour la défense des Finances publiques)...

Pétitions : défense de la Loi de 1905 ; statut d'Alsace-Moselle (5 avril 2016) ; Lozère, terre d'accueil... ; motion pour les Migrants en décembre...

Pour les prêts de salles gratuites pour des **obsèques civiles** (reprise prévue après les prochaines élections municipales)...

CR de toutes nos réunions et Assemblées générales annuelles par la publication *Cahiers de l'OLL*... ; Site Internet www.oll48.org ...

L'OLL continue d'appeler citoyennes, citoyens et l'ensemble des organisations défendant évidemment la laïcité mais plus largement s'inscrivant dans la défense de la République et des Droits humains, du vivre ensemble, des valeurs universelles de LIBERTE d'EGALITE de FRATERNITE et de LAÏCITE, à conforter cette structure unitaire permanente pour des actions rapides et efficaces.



L'Observatoire de la laïcité, son histoire, son rôle

:

Jean-Louis Bianco, président, et Nicolas Cadène, rapporteur général, ont remis le 10 juillet 2019 à Édouard Philippe, Premier ministre, le 6ème rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité.

Les atteintes directes à la laïcité apparaissent pour la 3ème année consécutive mieux contenues grâce à la multiplication, ces dernières années et à destination des acteurs de terrain, des formations à la laïcité et à la gestion des faits religieux (l'Observatoire de la laïcité a, de son côté, directement ou indirectement contribué à former plus de 250.000 personnes). Cependant, la sensibilité reste toujours très forte sur toute situation qui touche à la laïcité et aux faits religieux.

L'Observatoire de la laïcité rappelle la nécessité d'analyser les faits avec rigueur ; de distinguer la laïcité du nécessaire respect des exigences minimales de la vie en société ; de sanctionner fermement tout manquement à ces dernières ; de répondre avec fermeté et objectivité à toute atteinte au principe de laïcité ; d'outiller les acteurs de terrain pour défendre et promouvoir le principe de laïcité ; de s'en tenir à l'équilibre posé par la loi du 9 décembre 1905 ; et d'amplifier les formations à la laïcité et à la gestion des faits religieux. L'action en ce sens de l'ensemble des ministères concernés est détaillée dans ce rapport.

Comme chaque année, l'Observatoire de la laïcité a été amené en 2018-2019 à remettre plusieurs avis ou études au Gouvernement. À la suite d'une saisine des ministères sociaux, il s'est penché sur la question de l'application ou la non-application du principe de neutralité aux prestataires extérieurs des administrations publiques ou des services publics.

Dans sa mission d'information, l'Observatoire de la laïcité s'est autosaisi de la thématique, qui alimente régulièrement le débat public, de la visibilité et de l'expression religieuses dans l'espace public aujourd'hui en France. Cette étude analyse notamment les causes de leur augmentation ces trente dernières années.

Ce rapport contient également un sondage commandé à Viavoice dont les enseignements sont riches. Quant aux actions publiques promouvant ou défendant le principe de laïcité, si de nombreuses propositions de l'Observatoire de la laïcité ont déjà été mises en oeuvre, le rapport rappelle que d'autres sont en cours ou en attente.

Paris, le 10 juillet 2019

VOTRE AVIS

midilibre.fr
samedi 27 avril 2019

La laïcité s'exporte-t-elle en Europe ?

Opinion. Tour d'horizon des différentes acceptions de la laïcité avec le Nimois Nicolas Cadène.



■ Nicolas Cadène.

Nicolas Cadène
Rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité.

Alors que les élections européennes approchent, que savons-nous des relations entre les cultes et les États membres de l'Union européenne (UE) ? En France, nous avons la laïcité. C'est-à-dire, en résumé, la liberté de croire ou de ne pas plus croire, la séparation des cultes et de l'administration publique neutre vis-à-vis de tous, et l'égalité de tous quelles

que soient leurs convictions. Certains États européens se définissent comme laïques, mais sans que cela ait le même sens qu'en France. En Belgique par exemple, la laïcité est assimilable à une conviction regroupant tous ceux qui ne se réclament d'aucune religion. Ce n'est pas le cas de notre laïcité qui n'est pas réductible à une conviction et constitue un cadre commun à tous : athées, agnostiques ou croyants.

En Turquie (État non-membre de l'UE mais qui reste candidat à son adhésion), la laïcité n'est pas séparatiste et suppose le contrôle de la religion par l'État. Cette absence de séparation peut conduire à une instrumen-

talisation politique de la religion, que l'on constate d'ailleurs ces dernières années à Ankara. En Albanie (État qui souhaite adhérer à l'UE), à majorité musulmane, la laïcité se rapproche nettement de la nôtre. D'autres États européens connaissent à l'inverse une Église ou une religion d'État. L'Église d'Angleterre en est une. L'orthodoxie est la religion de la Grèce, mais un projet de quasi-séparation avec les Églises est en cours. Hormis le Danemark, les pays scandinaves ont abandonné le système d'Église d'État dans les années 2000. Ailleurs, nous avons le plus souvent affaire à un système collaboratif, c'est-à-dire comprenant

des accords entre l'État et les principales religions présentes. Ce système est adopté par des pays très différents comme la Slovaquie, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne ou encore, pour sortir de l'Europe, l'Indonésie, le plus grand pays musulman du monde.

Ce que l'on sait peu, c'est qu'en Europe, grâce à la Charte des droits fondamentaux de l'UE et à la Cour européenne des droits de l'Homme, même dans les pays où il y a encore une Église d'État, tous les citoyens peuvent vivre et exprimer de la même façon leurs convictions ou croyances. Mais des droits distincts peuvent encore s'y imposer en certains domaines selon

la conviction de chacun et renforcer le communautarisme. La France milite donc pour que, quelles que soient leurs convictions, les Européens puissent, où qu'ils vivent au sein de l'UE, avoir la garantie de toujours disposer des mêmes droits.

Débat.

Questions : LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES CONTRE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE ? Les contribuables européens doivent-ils financer les religions ?

La création d'un prétendu « Erasmus des religions » attribuant 1,5 millions d'euros à un « dialogue entre organisations basées sur la foi et travaillant sur l'inclusion sociale » a été annoncée par la Haute-Représentante sortante pour les affaires étrangères de l'Union Européenne, Mme Mogherini. Chacun peut en conclure, nonobstant les dénégations de la Commission, que les organisations qui travaillent sur l'inclusion sociale sans se réclamer d'une foi ou en affichant leur laïcité seront exclues de cette réflexion.

L'article 17 du Traité de Fonctionnement de l'Union européenne, quelles que soient les réserves que l'on peut formuler à son égard, impose aux institutions européennes un dialogue régulier et transparent avec « les églises et les organisations philosophiques et non confessionnelles ». Or, dans les faits, ce dialogue est très largement déséquilibré. Ni la Commission européenne, ni le Parlement ne respectent la neutralité et l'égalité de traitement qui leur incombe : la priorité est systématiquement donnée aux représentants des églises, comme on a pu le constater récemment :

- La lettre de mission de Mme Jourova, Commissaire européenne qui sera en charge du dialogue, mentionne en gras le seul « **dialogue de la commission avec les églises et les associations ou communautés religieuses** », la typographie faisant donc passer au second plan les « organisations non-confessionnelles ».

- Les réunions organisées par le Parlement ont manifestement un poids inégal : en 2019, deux réunions par an pour les représentants des églises et une seule pour les organisations philosophiques et non confessionnelles.

- La vice-présidente du Parlement, Madame Mairead McGuinness a recommandé **l'installation d'un bureau permanent des églises auprès du Parlement**. Son rapport devait être adopté en catimini en réunion de bureau du Parlement. Des députés ont réussi à repousser le traitement de cette question pour la nouvelle législature. Mais le risque demeure que cette proposition soit adoptée par le nouveau bureau en l'absence de tout débat parlementaire ...

Le Collectif rappelle que la Commission est garante de l'application de la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne qui garantit « la liberté de pensée, de conscience et de religion ». Elle doit pour cela, s'abstenir de faire la promotion de croyances ou de convictions particulières ou de les financer.

Le Collectif Laïque National considère que la Commission et le Parlement ne remplissent pas la mission de dialogue impartial que leur confie le Traité et qu'une véritable discrimination s'exerce à l'encontre des associations philosophiques et non confessionnelles. Il demande au Gouvernement français, à la Présidente de la Commission, et au Président du Parlement européen de veiller à ce que **soit respectée la neutralité des institutions européennes** et à ce que **les églises et les organisations philosophiques et non confessionnelles soient traitées désormais sur un pied d'égalité. C'est le minimum que peuvent attendre les citoyens de l'UE dont plus d'un sur deux se déclare incroyant ou détaché de toute religion.**

Rassemblement devant l'Arbre de la laïcité

Dimanche 7 décembre 2019

114^{ème} Anniversaire de la loi du 9 Décembre 1905 De séparation des églises et de l'Etat

Allocution de Jean-Michel CAPUANO, vice-président de l'OLL :

Nous sommes réunis aujourd'hui devant l'arbre de la Laïcité que l'OLL a planté le 7 décembre 2012 avec le soutien de la Ville de Mende, représentée alors par son Sénateur Maire Alain Bertrand.

Je tiens tout d'abord à remercier tous ceux qui témoignent de leur intérêt pour la Laïcité par leur présence, notamment Mme la Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL, M. Laurent SUAU, Maire de Mende, Mme Patricia ROUSSON son adjointe et Jean-Claude MOULIN, ainsi que tous nos amis des 21 associations membres de l'OLL.

Nous remercions également la Chorale des Hussards de la République qui nous font l'honneur et le plaisir d'être présents depuis plusieurs années et nous enchantent avec leur répertoire de chants de luttes ouvrières du passé, dont la plupart sont malheureusement toujours d'actualité comme le démontrent ces derniers jours les mouvements populaires dans les rues de notre pays.

Je tiens ensuite à excuser Jacques Vacquier, Président de l'OLL, dont la famille a été frappée cruellement cette semaine en la personne de sa belle fille décédée à 42 ans ce jeudi, après un accident cardiaque. Nos pensées sont avec lui en ces douloureuses circonstances.

L'arbre devant lequel nous sommes réunis est un Ginkgo Biloba. Parfois appelé arbre de l'éternité, cet arbre qui peut vivre un millier d'années dans la nature a survécu à la bombe nucléaire d'Hiroshima. Placé pratiquement à l'épicentre de l'explosion, il a fleuri l'année suivante. Nous espérons que cette « résilience » comme il est à la mode de dire aujourd'hui sera également celle de la laïcité en France et dans le monde et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que ce soit le cas.

Rappelons-nous que la loi de 1905 a été prise en dehors de toute négociation avec les églises. C'est la représentation nationale qui l'a votée après de vifs débats. Certains se sont battus contre cette loi, d'autres auraient voulu qu'elle aille plus loin. En l'état elle assure depuis plus de 100 ans la séparation officielle des églises et de l'Etat, selon le mot bien connu de Victor Hugo : « Je veux l'Etat chez lui, et l'Eglise chez elle ».

Cette loi n'était pas une déclaration de guerre aux religions, mais une déclaration d'indépendance de la « chose publique » vis-à-vis de toute tutelle religieuse.

Depuis 1905, la République assure à chaque citoyen la liberté de croire ou de ne pas croire, de pratiquer le culte de son choix ou de n'en pratiquer aucun, et d'en changer selon sa volonté.

Peu de pays au monde accordent encore aujourd'hui une telle liberté de conscience à leurs citoyens et c'est une des fiertés de notre République.

Ce sont ces principes que nous défendons sans relâche et nous continuerons à œuvrer pour qu'ils soient inscrits dans la Constitution.

Le travail permanent de l'OLL nous prouve que les principes fondamentaux de la loi de 1905 doivent sans cesse être réexpliqués non seulement aux français, mais également aux responsables institutionnels et politiques qui font souvent mine de les ignorer.

Nous ne manquons pas d'intervenir chaque fois qu'une violation de cette loi est constatée (ex : diplômes nationaux organisés dans des établissements religieux, présences d'officiers es-qualité, voire d'officiers en uniforme à des offices religieux pour les quels ils sont parfois officiellement convoqués dans le cadre de leur fonction, etc...). C'est pourquoi notre présence annuelle en ce lieu symbolique est importante.

Je vous remercie encore d'être ici aujourd'hui et je vous rappelle que l'Assemblée Générale de l'OLL aura lieu le samedi 11 Janvier à partir de 10 h à l'Espace Evénement Georges Frêche.

Pour marquer le 10^{ème} anniversaire de notre association, l'AG aura lieu de 10 h à midi et sera suivie d'un buffet apéritif. Une exposition sera visible par le public dans le hall du 1^{er} étage avec des panneaux sur les Migrants et une partie de notre exposition « Darwin ».

Chacune des 21 associations de l'OLL disposera d'une table et de grilles d'expositions pour présenter ses activités.





Assemblée générale du samedi 11 janvier 2020

10 h Espace Evènements Georges Frêche à MENDE

Excusé(e)s : Mme la Préfète de la Lozère, Mme la Présidente du Conseil départemental, Mme A. MAILLOLS Vice-présidente de la région, M. L. SUAU Cons. dép. et maire de Mende, Mmes et MM. A. et M. BOULET, L. MONTEIL, M. MOUTET, J. QUINTIN, B. ROUX. Nicolas CADENE, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, nous a adressé ses remerciements pour notre invitation à Mende et ses vœux.

Associations excusées : MAE, Secours Populaire Français, UFAL,...

Présent(e)s : Mmes F. AMARGER-BRAJON, Cons. dép. et P. ROUSSON adjointe au maire de Mende, Mmes MM. K. ABED, S. BAUMLE, A. BONNAL SAINT-DIZIER, B. BORDES, M. BRUN, N. BRUN, J.-M. CAPUANO, H. CAUCAT, C. CAUSSE, M. CHABOT, C. CHATEL, M.-A. COLOMBAIN, A. et M. COMBES, M. COUDERC, M. DESHOURS, G. FAGES, H. FUMEL, G. et N. GALVIER, C. et D. GONZALEZ, P. GRIME, S. GUARDIA, J. ILLES, E. INESTA, M. JACQUES, G. LEVEQUE, R. MARTIN, J. et M. MERIC, A. MICHEL, E. MICHEL, A. PANTEL, C. PETIT, P. PHILIPPE, J. PITT, P. POQUET, A. ROUSSON, C. ROUSSON, C. ROUSTAN, A. SEBELIN, J. VACQUIER, M. VIDAL.

Associations présentes : ADATEEP, ADPEP48, APMAIF, Autonome de Solidarité Laïque (ASL), FGR-FP, FSU, GODF, LP, Ligue de l'Enseignement - FOL, Liridona (RESF), MGEN, Point commun, SE-UNSA, SNES-FSU, UL DDEN, UNSA-Education (16 associations dont 10 membres fondateurs).

Remerciements à tou(te)s celles et ceux qui ont permis la tenue de cette AG et notamment Daniel et Cathy Gonzalez ; Alain Rousson, les musiciens de Note en bulles (Véronique et Philippe Reynier de Rosso et Pascal Poquet), tous les membres du CA et de l'OLL qui ont contribué à la réalisation, la mise en place et ce soir la remise en état des lieux.

Ordre du jour :

- Rapport et Bilan d'activité
- Propositions et perspectives pour 2020
- Bilan financier et fonctionnement
- Questions diverses

1.1 Rapport et bilan d'activité.

1.1 Rapport d'orientation pour les 10 ans de l'OLL

Comme le rappelait Jean-Michel devant l'Arbre de la laïcité, il y a eu cent quatorze ans le 9 décembre dernier qu'a été promulguée la loi de séparation des églises et de l'État et le principe de laïcité qui la sous-tend semble toujours faire débat. A tort assurément.

La puissance de la laïcité, telle qu'elle est transcrite dans la loi, réside pourtant dans sa simplicité. "*La République assure la liberté de conscience*", stipule l'article 1 de la loi de séparation. "*La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte*", poursuit l'article 2. La loi proclame ainsi la neutralité, non pas de la société, mais de l'État, qui s'efface pour garantir en dernier ressort l'égalité en droit, la liberté de conscience et d'expression, instituées par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Elle établit une séparation nette entre la sphère publique et la sphère privée – qui ne sont réductibles ni à l'espace public ni à l'espace privé – et rend ainsi possible l'exercice démocratique, transformant le sujet ou l'individu aliéné, en citoyen de droit universel capable de se hisser hors des assignations naturelles, culturelles ou culturelles, pour forger en toute autonomie son jugement et délibérer dans le sens de l'intérêt général. Elle conditionne dès lors la formation d'un esprit critique inhérent à l'exercice de la citoyenneté. Elle chemine dans les pas des Lumières et du mouvement historique général qui, par le développement du droit, des sciences et des techniques, a placé la raison et l'exigence d'égalité au fondement de la société. Depuis plus de deux siècles, elle a accompagné et conditionné le mouvement général de l'humanité vers la liberté, la souveraineté populaire, la démocratie et l'égalité, rendant inéluctable l'égalité en droit des femmes et des hommes.

Ainsi, la laïcité est indissociablement liée à la construction d'une République démocratique et sociale et, dans ses fondements, d'une instruction publique universelle basée sur la raison.

La loi de 1905 n'a pu voir le jour qu'après que l'affaire Dreyfus ait failli faire succomber la République, qu'après le vote de la loi de 1901 sur la liberté d'association, qu'après les lois républicaines sur l'instruction. Ce fut le grand souci des législateurs de 1905 que de lier en permanence le principe de laïcité à l'édification d'une instruction publique fondée sur la raison ; à l'établissement d'une riche vie associative indépendante de l'État ; au refus, enfin, des discriminations religieuses et raciales.

On peut dès lors s'étonner de la prévalence de la laïcité dans certaines bouches quand ses conditions d'existence sont à ce point malmenées : éducation nationale en berne, services publics saccagés, financement des associations tari ou remis en cause ; quand les normes libérales supplantent en permanence la loi souverainement définie ou quand l'inflation de lois opportunistes contrevient à l'universalité du principe législatif ; quand, enfin, le corps social subit les assauts différentialistes calculés, les discriminations afférentes, et l'atomisation des espaces collectifs de discussion et de délibération.

C'est ainsi que la laïcité, fruit des Lumières, se trouve travestie aussi bien par les partisans du capitalisme qui parcellisent la société, que par une extrême droite qui, récusant toute forme d'universalisme, tente d'en faire un principe discriminatoire. Tout l'inverse, donc, de ce qu'elle est !

Au-delà de son usurpation par ceux mêmes qui la combattent, ses fondements philosophiques et politiques ont été sérieusement écornés. Transformée aussi bien par le général de Gaulle (et nous aurons l'occasion dans cette journée de revenir notamment sur la loi Debré et le serment de Vincennes) que par Nicolas Sarkozy (à qui nous devons par réaction la création de l'OLL en 2009) et érigée en pseudo principe de tolérance – qui est toujours concession ou fait du prince –, la laïcité a vu s'émousser sa vocation égalitaire. Jaurès affirmait dans son important discours sur la laïcité en 1910 : "*Nous n'avons pas de la tolérance, mais nous avons, à l'égard de toutes les doctrines, le respect de la personnalité humaine et de l'esprit qui s'y développe*". La laïcité ne saurait donc s'abaisser à la coexistence ou à la coercition des cultes. Elle se place au-dessus des mêlées contingentes pour garantir l'exercice critique du jugement, la liberté de croire ou de ne pas croire, et l'égalité des citoyens.

Elle se révèle ainsi être une condition nécessaire à tout projet émancipateur, comme elle fut un ferment de tous les combats menés par le mouvement révolutionnaire et ouvrier, de 1789 à la Commune, de 1793 à la Libération.

Pour sortir du piège dans lequel elle a été placée, la laïcité réclame une nouvelle organisation de la société. Seule une République sociale, laïque et démocratique, garantissant l'effectivité des droits reconnus, un nouvel âge de la démocratie assis notamment sur une éducation nationale vigoureuse, pourra garantir son plein exercice et libérer ses potentialités égalitaires et émancipatrices. Et il nous appartient, dès à présent, de faire cesser les faux-débats qui tendent à déformer cette indispensable valeur universelle.

1.2 Bilan d'activité depuis la dernière Assemblée générale du samedi 8 décembre 2018.

☐ jeudi 13 décembre 2018 : échanges avec la Lozère Nouvelle qui avait confondu OLL et Libre Pensée lors du rassemblement du 8 décembre 2018 à l'Arbre de la laïcité.

☐ lundi 17 décembre conférence "Femmes de Rieucros" par M. DESCOLONGES avec les AD.

☐ lundi 24 décembre Mise en ligne du Cahier n° 14 de l'OLL première mouture.

☐ lundi 14 janvier 2019 présence aux vœux Conseil départemental et Préfecture.

☐ mardi 15 janvier 2019, à Mende, Assemblée générale de l'**AP MAIF**, association fondatrice de l'OLL.

☐ mercredi 23 janvier 2019 à Mende, Assemblée générale de l'**ADATEEP**, association fondatrice.

☐ lundi 11 février 2019 : révision du Cahier n°14 en ligne avec titre sur le site OLL

☐ **mardi 12 février, 17h30 premier CA 2019** de l'Observatoire :

- élection du bureau et fonctionnement ; activités depuis l'AG ; site Internet.

- **Migrants** (infos RESF sur les cercles de silence et autres initiatives sont relayées aux membres de l'OLL). Réaction publique aux expulsions de familles, rappel motion de l'AG 2018 : "*Soutien à l'accueil des étrangers*".

- **Actualité écoles et Carte scolaire 2019. Remise en cause de la Loi de Séparation** : L'intervention de l'Etat dans l'organisation d'une religion serait la négation de la loi de séparation. Motion générale de l'AG 2018 : "*Ne touchez pas à la loi de 1905*".

☐ **mardi 19 février, rassemblements contre l'antisémitisme** 12 h préfecture (prise de parole) ; 18 h place de la République

☐ vendredi 8 mars : cérémonie Souvenir du camp de Rieucros à Mende ; lundi 16 juillet après l'AG de l'Association Pour le souvenir du Camp de Rieucros... représentation de l'OLL.

☐ mercredi 13 mars AG de la **FGR-FP** à Bec de Jeu ; demande d'adhésion à l'OLL.

☐ lundi 18 mars, Comité consultatif départemental, séance plénière à la préfecture.

☐ lundi 17 juin, Comité consultatif départemental à la préfecture.

☐ **mercredi 28 août, 17 h CA de l'Observatoire de la laïcité (OLL)**,

- préparation de la **Conférence-débat le 12 septembre**, venue de Nicolas Cadène, rapporteur général.

- **Point d'actualité. Décembre 2019, 60 ans de la Loi Debré ; 2020 Initiative pour le 60e anniversaire du Serment de Vincennes.**

☐ **mercredi 12 septembre, Conférence-débat avec Nicolas Cadène**, Rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité. *Historique de l'Observatoire auprès du Premier ministre, son rôle, ses actions....* Excellente prestation mais participation décevante (une cinquantaine de participants).

☐ **jeudi 17 octobre CA** de l'Observatoire de la laïcité (OLL),

- Bilan **Conférence-débat avec Nicolas Cadène**.

- **Point d'actualité : Rentrée scolaire ; affiche de la FCPE** et voile islamique. Menace de dissolution de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) créée en 2002 communiqué de presse voté et diffusé.

- **Les 10 ans de l'OLL : Arbre de la laïcité : dimanche 8 décembre 2019 et AG 11 janvier** sur la journée

☐ **mercredi 12 et jeudi 13 novembre Congrès de la FSU** membre fondateur à Bec de Jeu

☐ **vendredi 15 novembre 2019 AG de l'UL DDEN** association fondatrice.

☐ **jeudi 5 décembre : CA de l'OLL** (présidé par Alain)

- **Point d'actualité** ; Le Point Commun propose une conférence de Guy Lévêque à 18h30 le mardi 10 décembre à la salle polyvalente de La Canourgue.

- **Préparation rassemblement du 8 et AG du 11 janvier**. Les membres présents ont visité l'Espace événements G Frêche et les modalités pratiques sont réparties.

☐ **dimanche 8 décembre : rassemblement à l'Arbre de la laïcité** Jean-Michel (intervention) avec **intervention de la chorale des Hussards de la République**.

☐ **lundi 16 décembre, CA de l'OLL : Préparation AG du 11 janvier**, modalités pratiques ; site Internet.

Vote à l'unanimité du rapport d'orientation, du bilan d'activité et de la motion générale.

2. Propositions et perspectives pour 2020. Présentation et discussion.

2.1 Défense du service public d'Education

☐ **La démographie scolaire est inquiétante : une baisse de 4,7 % en 3 ans** dans le Public (et plus importante encore dans l'enseignement privé). **Danger pour le tissu scolaire lozérien** : la dotation pour l'Académie de Montpellier n'est que de **18 postes** à la prochaine rentrée.

Effectifs	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Maternelles	1730	1655	1665
Elémentaires	2794	2670	2666
Total	4524	4325	4331

☐ Les problèmes de **financement** des **écoles** maternelles et élémentaires **publiques**. Laïcité et scolarisation dès 3 ans un nouveau cadeau fait au privé.

2.2 Actions pour la Laïcité dans l'espace public

2.2.1 Respect et maintien de la loi de 1905.

Suite à plusieurs déclarations gouvernementales et aux informations de la presse faisant état de projets de révision de la loi du 9 décembre 1905 de Séparation des églises et de l'État, l'OLL devra être vigilant notamment sur des éléments aussi importants que les modes de financement des cultes, la police des cultes, voire sur la

possibilité pour l'État de participer à l'organisation des cultes et en particulier du culte musulman. L'Islam sert de prétexte pour modifier la loi de Séparation mais ce sont des privilèges accordés à toutes les églises et notamment les mieux implantées. Rappel de la situation de la Lozère où subsiste une quasi religion d'état.

La reconnaissance publique des cultes, c'est le retour au **Concordat**. Or, la République, depuis 1905, ne reconnaît aucun culte. Avec la « *reconnaissance* », ce sont des avantages fiscaux proposés : le Président avait déjà annoncé vouloir "réparer" les liens avec l'église ! De telles modifications de la Loi entraîneraient en effet une véritable dénaturation de celle-ci.

Nouveauté en Lozère, au Monastier, une crèche à l'extérieur sur un espace qui semble public.

2.2.2 Soutien à l'accueil des migrants et étrangers : rappel de la **motion votée à l'AG 2018**. L'OLL continuera à transmettre les informations concernant les actions organisées notamment par Liridonna.

2.2.3 Soutien aux acquis sociaux : Selon l'article 1er de la Constitution, la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Proposition de motion.

" En ce début de XXIe siècle alors que les inégalités ne cessent de croître sur la planète et en France, alors que les revenus du capital ne cessent d'atteindre des records, les salaires, retraites et pensions de la grande majorité de la population subissent blocages et même dans certains cas régressent.

L'OLL attaché au système social et au progrès issus de notre histoire commune, refuse toute régression sur les textes proposés pour les retraites et assure de son soutien les organisations en lutte."

Votée à l'unanimité moins deux abstentions (MGEN).

2.2.4 L'OLL continuera de s'engager pour le Devoir de mémoire

2.2.4.1 Participation aux initiatives pour le 75e anniversaire de la fin de la 2e Guerre mondiale

2.2.4.2 Camp de Rieucros Nombreuses initiatives liées à l'activité soutenue de l'Association.

2.2.4.3 Rappel le rôle de l'OLL pour un strict respect de la Loi de séparation, notre refus de voir les représentants de l'État manquer à leurs obligations en participant ès-qualité (et même en uniforme) à certains cultes.

2.2.5 Expo Darwin : Acquise lors de la conférence-débat sur "L'effet Darwin" de Patrick TORT, le 21 octobre 2009. Elle continue de tourner surtout hors Lozère grâce à Bernard qui gère ce projet

2.2.6 Action pour les **funérailles républicaines** sera relancée après les élections municipales.

2.2.7 Restaurant Inter Administratif (RIA) de Mende pourrait être déplacé dans un établissement d'enseignement confessionnel ?

2.3 Elections municipales Suite à diverses propositions, l'AG prévoit l'envoi aux candidats de la définition de la laïcité telle qu'établie par l'Association des Maires de France (AMF) avec interrogation sur leurs propositions (Le texte de l'AMF est joint à ce compte-rendu).

2.3 Soixante ans de la loi Debré et du Serment de Vincennes

Initiatives à prévoir. Conférence (s ?) - Débat (s ?) Le CA en débattrait.

3. Bilan financier & fonctionnement

3.1 Bilan financier

Rappel : l'indépendance de l'OLL et son fonctionnement le conduisent à ne pas demander de subventions (possibilité ouverte par l'article 9 des statuts). Ceci laisse par ailleurs les organisations membres totalement libres : certaines ne pouvant pas exister sans ce type de financement..

Les cotisations à l'OLL sont des cotisations minimum qui laissent la place pour les aides et dons éventuels.

Le montant des cotisations est maintenu : **association 25 euros, individuelle 10 euros** (inchangées depuis la création de l'OLL en 2009).

Les participants ont pris connaissance du Rapport établi par le trésorier que l'assemblée remercie de son travail.

Rapport financier Décembre 2018 / Décembre 2019

Recettes		Dépenses	
Adhésions individuelles :	550,00	Facture repas AG du 08/12/2018	270,00
Adhésions organisations :	425,00 (*)	Facture déplacement expo DARWIN	100,00
Repas AG du 08/12/2018 :	300,00	Déplacement conférencier :	136,90
Location Exposition Darwin :	275,00	Hébergement conférencier :	66,40
		Repas conférencier :	20,00
		Chorale Hussards de la République	200,00
		Assurance MAE :	67,81
Aides, subventions :		Facture hébergeur site :	
Solidarité :		Divers :	
Divers :		Remboursement affranchissements :	
TOTAL :	1 550,00	TOTAL :	861,11

Résultats de l'exercice :

Recettes : 1 550,00
Dépenses : 861,11

+ 688,89

Rappel - Situation financière au **31/05/2018**

+ 4 708,04

Rapprochement de trésorerie :

Situation des comptes au 29/11/2019 (compte BP) :

5 396,93 euros

Reste à encaisser (dépôt du 17/12/2019) 135 euros

Reste à déduire facture Chorale 250 euros (chèque du 17/12/2019) et **banderole AG OLL** (chèque du 9/01/2020)

(*) : 3 associations ont payé leur cotisation 2018 « en retard » ...

Le bilan financier est voté à l'unanimité et quitus est donné au trésorier.

3.2 Fonctionnement - Election des membres du conseil d'administration

3.2.1 La FGR-FP a demandé son adhésion à l'OLL qui est acceptée.

L'OLL à ce jour est formé de 16 associations, de 2 mutuelles, et de 5 syndicats dont deux fédérations.

Le conseil d'administration comprend :

1) Les représentants des 23 personnes morales (sièges non nominatifs) :

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP), Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP), Association lozérienne du Grand Orient de France (GODF), Association Prévention MAIF Lozère (AP MAIF), Autonome de Solidarité Laïque (ASL), Eclaireurs et Eclaireuses de France (EEDF), Fédération départementale de la Libre Pensée (LP), Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE), Fédération Syndicale Unitaire (FSU) et ses syndicats, Ligue de l'Enseignement – Fédération des Œuvres Laïques (FOL), Mutuelle Assurance de l'Education (MAE), Office central de coopération à l'école (OCCE), Union lozérienne des Délégués départementaux de l'Education nationale (DDEN), Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education (UNSA-Education) et ses syndicats (14 organisations fondatrices) plus le Secours populaire Français, les Associations Liridona et "Le Point commun", la MGEN, les syndicats SE-Unsa, SNES-FSU et SNUipp-FSU, l'UFAL, et la FGR-FP.

Les membres "personnes morales" peuvent siéger avec deux représentants (sièges non nominatifs) mais en cas de vote ne disposent évidemment que d'une voix.

2) Les représentants des adhérents directs (7 sièges).

Rappel membres élus en 2018 : Michel COUDERC, Joël ILLES, Emmanuel INESTA, Edmond MICHEL, Pascal POQUET, Jean-Marc ROUYEYRE, Bernard ROUX. Bernard ROUX ne se représente pas et Joël ILLES, souvent absent du département, propose de laisser son siège. Une nouvelle candidature Michèle JACQUES.

Ont été élus à l'unanimité par l'AG : Michel COUDERC, Joël ILLES*, Emmanuel INESTA, Michèle JACQUES, Edmond MICHEL, Pascal POQUET, Jean-Marc ROUYEYRE.

* Joël sera éventuellement remplacé en cours d'année par J. VACQUIER qui souhaite être libéré de la présidence des DDEN.

Le prochain CA élira le nouveau bureau.

4. Questions diverses

4.1 Le site Internet semble être revenu en Lozère...

L'OLL sur Internet : <https://www.oll48.org>

Sur le site sont notamment présents tous les **Cahiers de l'OLL**, les statuts et textes fondateurs.

Observatoire de la laïcité de Lozère

Assemblée générale du 11 janvier 2020



Motion générale

Il y a eu cent quatorze ans le 9 décembre dernier qu'a été promulguée la loi de séparation des églises et de l'État et le principe de laïcité qui la sous-tend semble toujours faire débat.

La puissance de la laïcité, telle qu'elle est transcrite dans la loi, réside pourtant dans sa simplicité. « *La République assure la liberté de conscience* » (article 1 de la loi de séparation). « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* » (article 2). La loi proclame ainsi la neutralité, non pas de la société, mais de l'État, qui s'efface pour garantir en dernier ressort l'égalité en droit, la liberté de conscience et d'expression, instituées par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Elle établit une séparation nette entre la sphère publique et la sphère privée – qui ne sont réductibles ni à l'espace public ni à l'espace privé – et rend ainsi possible l'exercice démocratique, transformant le sujet ou l'individu aliéné en citoyen de droit universel, capable de se hisser hors des assignations naturelles, culturelles ou culturelles, pour forger en toute autonomie son jugement et délibérer dans le sens de l'intérêt général. Elle conditionne dès lors la formation d'un esprit critique inhérent à l'exercice de la citoyenneté. Elle chemine dans les pas des Lumières et du mouvement historique général qui, par le développement du droit, des sciences et des techniques, a placé la raison et l'exigence d'égalité au fondement de la société. Depuis plus de deux siècles, elle a accompagné et conditionné le mouvement général de l'humanité vers la liberté, la souveraineté populaire, la démocratie et l'égalité, rendant inéluctable l'égalité en droit des femmes et des hommes.

Elle est indissociablement liée à la construction d'une République démocratique et sociale et, dans ses fondements, d'une instruction publique universelle basée sur la raison.

La loi de 1905 n'a pu voir le jour qu'après l'affaire Dreyfus, la loi de 1901 sur la liberté d'association, qu'après les lois républicaines sur l'instruction. Ce fut le grand souci des législateurs de 1905 que de lier en permanence le principe de laïcité à l'édification d'une instruction publique fondée sur la raison ; à l'établissement d'une riche vie associative indépendante de l'État ; au refus, enfin, des discriminations religieuses et raciales.

Aujourd'hui, l'OLL refuse de voir ces conditions d'existence de la laïcité malmenées : éducation nationale en berne, services publics saccagés, financement des associations tari ou remis en cause. L'OLL dénonce les normes libérales qui supplantent en permanence la loi souverainement définie et l'inflation de lois opportunistes contrevenant à l'universalité du principe législatif.

La laïcité, fruit des Lumières, se trouve travestie dans le discours des partisans du capitalisme qui parcellisent la société, ou d'une extrême droite qui, récusant toute forme d'universalisme, tente d'en faire un principe discriminatoire. Tout l'inverse, donc, de ce qu'elle est !

Au-delà de son usurpation par ceux mêmes qui la combattent, ses fondements philosophiques et politiques ont été sérieusement écornés (Loi Debré...). Erigée en pseudo

principe de tolérance – qui est toujours concession ou fait du prince –, la laïcité a vu s'émousser sa vocation égalitaire. Jaurès affirmait dans son important discours sur la laïcité en 1910 : « *Nous n'avons pas de la tolérance, mais nous avons, à l'égard de toutes les doctrines, le respect de la personnalité humaine et de l'esprit qui s'y développe* . » La laïcité ne saurait donc s'abaisser à la coexistence ou à la coercition des cultes. Elle se place au-dessus des mêlées contingentes pour garantir l'exercice critique du jugement, la liberté de croire ou de ne pas croire, et l'égalité des citoyens.

Elle se révèle ainsi être une condition nécessaire à tout projet émancipateur, comme elle fut un ferment de tous les combats menés par le mouvement révolutionnaire et ouvrier, de 1789 à la Commune, de 1793 à la Libération.

Pour sortir du piège dans lequel elle a été placée, la laïcité réclame une nouvelle organisation de la société. Seule une République sociale, laïque et démocratique, garantissant l'effectivité des droits reconnus, un nouvel âge de la démocratie assis notamment sur une éducation nationale vigoureuse, pourra garantir son plein exercice et libérer ses potentialités égalitaires et émancipatrices. Et il nous appartient, dès à présent, de faire cesser les faux-débats qui tendent à déformer cette indispensable valeur universelle.

Mende le 11 janvier 2020

Observatoire de la laïcité de Lozère

Assemblée générale du 11 janvier 2020

Motion "retraite"

En ce début de XXI^e siècle alors que les inégalités ne cessent de croître sur la planète et en France, alors que les revenus du capital ne cessent d'atteindre des records, les salaires, retraites et pensions de la grande majorité de la population subissent blocages et même dans certains cas régressent.

L'OLL attaché au système social et au progrès issus de notre histoire nationale, refuse toute conséquence négative des textes proposés pour les retraites et assure de son soutien les organisations en lutte.

Mende, le 11 janvier 2020.



Observatoire de la laïcité de Lozère



Assemblée générale du 11 janvier 2020

Elections municipales : définition de la Laïcité

Les lignes ci-dessous sont toutes extraites de la revue Maires de France de novembre 2015, numéro Hors série intitulé Laïcité Le vade-mecum de l'AMF, page 6.

" Avant de travailler à l'application concrète du principe, l'AMF a souhaité qu'une définition claire de la laïcité, un des principes fondateurs de la République, soit retenue.

En effet, compte tenu à la fois du contexte particulier lié aux événements dramatiques de janvier 2015 notamment, mais aussi plus largement des interrogations qui traversent la société sur

l'identité républicaine, il est en effet essentiel que personne n'instrumentalise la nécessaire revitalisation du principe de laïcité au profit d'une vision pervertie de l'idéal républicain et que chacun comprenne que seul son respect rigoureux garantit un vivre ensemble apaisé dans une société pluraliste.

Ces deux exigences ne peuvent être respectées que si nous disposons d'une définition sans ambiguïté de la laïcité.

La laïcité, depuis plus d'un siècle, revêt un double sens. C'est un mode d'organisation juridique et politique de la société, issu de la loi de 1905 qui acte la séparation des églises et de l'Etat. Mais c'est aussi une approche philosophique du vivre ensemble, que

l'on peut qualifier d'humaniste parce qu'elle ne se réfère à aucun dogme religieux, ni à aucune vérité "révélée", et qu'elle n'est soumise à aucun appareil religieux.

Nous rappelons ainsi que la laïcité est avant tout un principe de concorde et qu'elle n'est l'apanage d'aucun groupe de pensée.

La laïcité est consubstantielle à la République, issue de ses textes fondateurs, et ne saurait souffrir d'aucun qualificatif (ouverte, fermée, à la française...) dont ceux qui veulent l'affaiblir l'affublent souvent.

La laïcité assure la liberté absolue de conscience, consacre des droits égaux pour toutes et tous, sans tenir compte de leurs origines, de leurs croyances ou de leur absence de croyance, et permet de maintenir la sphère publique (élus et personnes dépositaires

de l'autorité publique, agents publics, bâtiments publics, domaine public, services publics) dans une neutralité stricte et respectueuse.

Il convient enfin d'affirmer cette évidence que la stricte application du principe de laïcité n'est tournée contre aucune religion en particulier, elle est garante de la non-discrimination et de l'égalité et elle permet à chacun de vivre ses convictions philosophiques et religieuses, sa croyance ou sa non-croyance, dans un cadre commun apaisé.

Elle a donc vocation à être universelle."

Vie de l'OLL.



CA du mardi 12 février 2019 Salle B. Bardy 2 - Le Foirail - 48000 MENDE

Ordre du jour :

- Election du bureau départemental suite à l'AG 2018.
- Fonctionnement : point sur les adhésions, finances...
- Point d'actualité et activités prévues
- Questions diverses.

Excusés : M. CHABOT, H. FUMEL, R. MARTIN, L. MONTEIL, P. POQUET.

Associations excusées : ADPEP, FSU, Point commun, SNUipp-FSU.

Présents : S. BAUMLE, JM. CAPUANO, M-A COLOMBAIN, M. COUDERC, M. DESHOURS, C. GONZALEZ, D. GONZALEZ, E. INESTA, Ed. MICHEL, J. PITT, A. ROUSSON, JM. ROUYEYRE, B. ROUX, J. VACQUIER.

Associations représentées : ADATEEP, AD Libre Pensée, Association Prévention MAIF, Autonome de Solidarité Laïque, GODF, Ligue de l'Enseignement-FOL, Liridona (RESF), MGEN, SE-UNSA, UL DDEN, UNSA-Education.

Début des travaux 17 heures

Le président informe le CA que Christian MARTIN, le mari de Régine MARTIN, Présidente de l'ASL membre fondateur de l'OLL, est décédé vendredi 8 février 2019 des suites de maladie. Il a, dès samedi, adressé à Régine et à ses enfants ses condoléances ainsi que celles de l'OLL.

Le CA charge Mado DESHOURS, administratrice de l'ASL qui remplace Régine à ce CA, de renouveler nos condoléances et l'assurer ainsi que ses enfants de notre solidarité dans cette pénible circonstance.

Ordre du jour :

1. Election du bureau départemental suite à l'AG du 8 décembre 2018.

Le bureau sortant est reconduit : secrétaire Joël PITT, secrétaire adjoint Joël ILLES, trésorier Alain ROUSSON, trésorier adjoint Daniel GONZALEZ, vice-présidents Jean Michel CAPUANO et Michel COUDERC, président Jacques VACQUIER.

2. Fonctionnement

2.1 Activités de l'OLL depuis l'AG du 8 décembre.

- **samedi 8 décembre 2017** après-midi, Rassemblement devant l'Arbre de la Laïcité avec **intervention de la chorale des Hussards de la République**. Article Lozère Nouvelle.
- lundi 24 décembre Mise en ligne du Cahier n° 14 de l'OLL (sans titre).
- mardi 8 janvier **AG de la JPA** : information trop tardive.
- lundi 14 janvier 2019 Participation aux vœux Conseil départemental et Préfecture.
- **mardi 15 janvier** Participation à l'**AG de l'AP MAIF**, membre fondateur de l'OLL.
- **mercredi 23 janvier** Participation à l'**AG de l'ADATEEP**, membre fondateur de l'OLL.
- vendredi 1er février **Lancement de la campagne JPA** à la Préfecture.
- lundi 11 février révision du Cahier n°14 en ligne avec titre.

Après la conférence "Femmes de Rieucros" par M. DESCOLONGES avec les AD (17 décembre) :

Le 8 mars à 11h30 dépôt de gerbe à la stèle du Camp de Rieucros.

2.2 Adhésions - Finances

Les adhésions sont en progrès (publication du bulletin d'adhésion dans Pour 48 a été suivie d'effet). A ce jour, pour 2019, 45 adhésions individuelles et 13 organisations.

Les finances sont saines et doivent nous permettre diverses initiatives cette année.

Assurance MAE : Association 67,81€ inchangée.

2.3 Site Internet Le site de l'OLL reste inchangé. (communication avec Yves PIQUET reste muette). Jean Marc a créé un faux espoir : son accès n'est pas plus efficace que les nôtres.

3. Point d'actualité et activités

3.1 Migrants (infos RESF sur les cercles de silence relayées). Réaction publique aux expulsions de familles : **motion AG "Soutien à l'accueil des étrangers"**. Participation aux actions.

3.2 Actualité écoles et Carte scolaire :

3.2.1 problèmes de démographie, d'emplois et d'expulsions...

3.2.2 effectifs public-privé en premier degré : progression du public mais baisse globale des effectifs La répartition public-privé est passée de la rentrée 2017 65,4% - 34,6% ; à 2018 66,4% - 33,6% et la **prévision 2019 serait 67,3% - 32,7%**.

Mais globalement 4285 élèves (public) et 2087 (privé) soit 6367 élèves contre 7211 en 2009 et 7236 en 2010.

3.2.3 Ecoles maternelles sont menacées (rappel motion AG)

3.2.4 Mesures de Carte scolaire 2019 en Lozère. Pétitions...

1er degré EMALA ; maîtres-formateurs ; directions d'école.

Second degré effectifs collèges, suppressions de postes... cas de Mende et Vialas.

Opérations en cours jusqu'au 19 février CTSD le matin et CDEN l'après-midi.

3.3 Modification de l'attitude du Sénat : Le Sénat enterre les **"funérailles républicaines"**. www.journaldesmaires.com janvier 2019 p. 10

3.4 Remise en cause de la Loi de Séparation : L'intervention de l'Etat dans l'organisation d'une religion serait la négation de la loi de séparation. Motion générale de l'Assemblée générale 2018 : *"Ne touchez pas à la loi de 1905"*.

Deux Appels concurrents (voir Cahiers n° 14 sur www.oll48.org) ; texte LP pour une réunion nationale ouverte à tous.

3.5 Autres : Serverette (article de Midi Libre). ; publicité établissements privés...

4. Activités et projets 2019.

4.1 Suite à l'AG de décembre : Demande d'audience à **Madame la Préfète** pour porter la motion et l'informer sur les positions de l'OLL : Loi de 1905, Migrants, laïcité en Lozère...

4.2. Expo Darwin : Acquis lors de la conférence-débat sur **"L'effet Darwin"** de **Patrick TORT**, Exposée à Clermont-Ferrand Lycée Blaise Pascal du 1er au 14 février. (Bernard assume ce travail militant).

4.3 Initiative en direction de l'Observatoire de la Laïcité national.

Les deux contretemps enregistrés, au printemps et à l'automne 2018, n'ont pas diminué notre volonté de créer cet événement à Mende. Une nouvelle demande à faire pour ce printemps sur la **présentation de l'Observatoire de la laïcité** national par un de ses responsables : Conférence-débat sur le rôle de l'Observatoire et la **défense de la loi de 1905**.

5. Questions diverses.

Fin des travaux 19 h.

L'OLL se renforce.

Communiqué

Lors de son assemblée générale annuelle du 13 mars, la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP) de la Lozère a voté à l'unanimité son adhésion à l'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL).

L'OLL se félicite de cette décision qui porte à 23 le nombre de ses membres associations, mutuelles et syndicats de Lozère auxquels s'ajoutent les adhérents individuels directs.

Le Conseil d'administration de l'OLL comportera donc 30 membres : 23 représentants des personnes morales et 7 représentants des personnes physiques.

Mende le 18 mars 2019

CA du mercredi 28 août 2019 Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE

Ordre du jour :

- **Conférence-débat du 12 septembre avec Nicolas Cadène.**
- Point d'actualité ; unité des forces laïques...
- Proposition d'action pour préparer les 60 ans du Serment de Vincennes : 19 juin 2020.
- Questions diverses.

Excusés : M. CHABOT, M. COUDERC, C. GONZALEZ, D. GONZALEZ, S. GUARDIA, J. ILLES, Ed. MICHEL, J. PITT, P. POQUET, B. ROUX,

Associations excusées : ADATEEP, AD Libre Pensée, Ligue de l'Enseignement-FOL, MGEN, Point commun,

Présents : D. BARLET, S. BAUMLE, JM. CAPUANO, M-A. COLOMBAIN, H. FUMEL, E. INESTA, G. LE BRIS, A. ROUSSON, J. VACQUIER.

Associations représentées : Association Prévention MAIF, FGR-FP, FSU, GODF, Liridona (RESF), SE-UNSA, SNES-FSU, UL DDEN, UNSA-Education.

Début des travaux 17h 15

1. Conférence-débat Jeudi 12 septembre

15 mars : échange de courriels avec l'Observatoire national.

24 juin : communication avec Observatoire national (12/09 ; déplacement) - salle mairie

4 juillet : confirmation salle de la mairie, avec gratuité (première utilisation).

10 juillet diffusion du rapport annuel de l'Observatoire national.

30 juillet : dépliant et panneaux en ville pour le 12 septembre.

28 août : contact téléphonique avec Alain Prudhomme (SupAgro Florac) pour enregistrement vidéo avec Nicolas Cadène.

Préparation : Diffusion de l'affichette jointe à poursuivre. Point sur les **invitations** : pour l'instant une demande d'excuse d'une conseillère départementale absente de Lozère mi-septembre. Dépliant communal septembre à Mende et panneaux en ville. Hervé a adressé dès ce mercredi un courriel pour la diffusion aux établissements et à la Faculté de l'Education. Les représentants syndicaux présents informeront avec les infos de rentrée. Les autres associations transmettront à leurs adhérents.

Secrétariat de l'Observatoire : Billets SNCF Aller-retour pris à la gare de Mende (Alain) sont bien parvenus à Paris, demande d'équipement particulier (projecteur ou autre) : réponse lundi 2 septembre.

Déroulement : Le CA prévoit ouverture de la salle et installation (micro...) entre 14 h 30 et 15h 30
Arrivée conférencier gare de Mende à 15h 23 : accueil OLL et équipe SupAgro (vidéo).
15h30 à 17h30 : demande enregistrement vidéo (A. Prudhomme, G. Lévêque, G. Coulon) voir si possible dans la salle Urbain V avec installation avant 15h 15.

17h 40 au plus tard ouverture de la salle au public

18h. **Intervention/présentation par l'OLL :** L'OLL création, buts, initiatives... La laïcité valeur universelle auprès de la devise républicaine Liberté-Egalité-Fraternité.

N. Cadène : Historique de l'Observatoire auprès du Premier ministre, son rôle, ses actions.... Ses projets dans l'environnement actuel en France, en Europe et dans le monde.

Le rapport annuel de l'Observatoire national 2018-2019 est disponible sur Internet (572 pages). Le communiqué de presse (1 page) et la synthèse (20 pages) sont aussi téléchargeables.

Débat : avenir et projets de l'OLL à ces divers échelons mais aussi en Lozère.

Repas et coucher : Hôtel de la Tour en principe (**Inscriptions pour le repas par retour SVP !**)

2. Point d'actualité

2.1 Depuis notre dernier CA (12 février !) :

19 février : intervention lors du rassemblement contre l'Antisémitisme.

13 mars : AG de la FGR-FP, demande d'adhésion à l'OLL. consultation par courriel a donné un avis favorable (aucune voix contre). L'adhésion devra être confirmée lors de notre AG en décembre.

18 mars : participation à l'assemblée plénière du Comité consultatif auprès du Conseil départemental et 17 juin : Comité consultatif auprès du Conseil départemental.

2.2 **Migrants** (motion AG "*Soutien à l'accueil des étrangers*" ; Participation aux actions Liridona-RESF).

Pétition départementale à Mme la Préfète *Lozère terre d'accueil* : rappel du texte et poursuite des signatures. A noter positivement qu'il n'y a pas eu de tentative d'expulsion cet été.

Accueil des familles de yazidis à St Chély : Le CA se félicite de la décision du maire et de la mise à disposition par l'éducation nationale d'un peu plus d'un mi-temps pour la scolarisation des enfants par une enseignante du second degré, qualifiée pour l'enseignement du français langue étrangère.

Il dénonce par contre les menaces contre un maire du Tarn et Garonne pour un accueil semblable.

2.3 **Menace sur la Loi de Séparation, polémique entre organisations laïques :**

L'intervention de l'Etat dans l'organisation d'une religion serait la négation de la loi de séparation. Motion générale de l'Assemblée générale 2018 : "*Ne touchez pas à la loi de 1905*". Nous en reparlerons le 12 septembre.

Les prises de position nationales des uns ou des autres ne doivent pas mettre en danger l'OLL qui rassemble l'ensemble des forces laïques du département.

2.4 **Adhésions - Finances** Pas de modifications, à revoir au prochain CA préparatoire à l'AG.

Assurance MAE : pas de problème, vérifier les conditions (déplacements ?).

3. Décembre 2019, 60 ans de la Loi Debré ; 2020 Initiative pour le 60e anniversaire du Serment de Vincennes.

Suite à la loi Debré du 31 décembre 1959, le CNAL lance la pétition nationale qui recueille en six mois

10 813 697 signataires "majeurs" (à partir de 21 ans) soit plus que la moitié des votants des élections de 1958. C'est ainsi qu'après avoir remis les pétitions, **le 19 juin 1960** un rassemblement est organisé au Bois de Vincennes où a été prêté le **Serment de Vincennes** dont nous allons commémorer les soixante ans.

Les 300 000 délégués de tous les départements réunis au Bois de Vincennes déclarent :

" Nous, délégués des pétitionnaires des communes de France, représentant 10 813 697 Françaises et Français de toutes origines et de toutes opinions ayant signé la protestation solennelle contre les lois scolaires du 31 décembre 1959, FAISONS LE SERMENT SOLENNEL

de manifester en toute circonstance et en tout lieu notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la nation ;

de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation,

et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'Ecole publique, espoir de notre jeunesse."

Notre engagement ne s'est pas modifié. En 2010, l'OLL a commémoré le Cinquantenaire du serment de Vincennes (diaporama et réunion le vendredi 18 juin 2010 salle de la Chicanette). Ce sera à l'ordre du jour du prochain CA et de l'AG.

4. Questions diverses.

Funérailles républicaines : vérifier les délibérations prises par les conseils municipaux (voir sur www.oll48.org) pour repasser la question après les municipales aux communes. Cas des communes nouvelles à revoir avec rappel des prises de position de certaines composantes.

En cas de **modifications statutaires** : nouvelle demande et AG extraordinaire éventuelle à la suite de l'AG annuelle (voir les délais de convocation).

Fin des travaux 18 h 30.

Observatoire de la laïcité de Lozère

Bulletin d'adhésion 2020



NOM : **Prénom** :

Adresse :

.....

Téléphone : **mèl** :@
:

Montant de la cotisation individuelle (10€ minimum) :

cotisation association (25€ minimum) :

Par chèque à l'ordre de l'OLL à adresser à :

Alain ROUSSON UNSA Maison des syndicats Espace Jean Jaurès 48000 MENDE
ou Jacques VACQUIER 21B Rue des fleurs 48000 MENDE